

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2015

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21 puis 22 à 20h23

Membres excusés avec pouvoir : 7

Membres absents excusés : 1 jusqu'à 20h23

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2015 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à la majorité des membres par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme RICHARD absente et son pouvoir).

Suppression d'une question à l'ordre du jour

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte la suppression d'une question à l'ordre du jour relative au personnel pour accroissement temporaire d'activité – Deux contrats à durée déterminée (2 mois) – Service technique.

URBANISME

Avis sur l'installation classée soumise à enregistrement – ZAC des Plaines - LOGALSACE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à l'installation de la société LOGALSACE.

FINANCES

1°) Subvention exceptionnelle Sury Sporting Club – Régularisation année 2014

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la régularisation de la subvention exceptionnelle allouée à l'association Sury Sporting Club. Année 2014.

2°) Don – Séisme au Népal : Association carrefour des communes

A la majorité des membres par 17 voix pour, 8 contre, 3 abstentions, la délibération est ajournée.

Arrivée de Mr CHAMPAVERT à 20 h 23.

3°) Projet halte ferroviaire – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour le projet d'aménagement de la halte ferroviaire.

4°) Projet halte ferroviaire – Demande de subvention à la région Rhône-Alpes

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention à la région Rhône-Alpes pour le projet d'aménagement de la halte ferroviaire.

5°) Décisions modificatives – Budget commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives du budget commune.

MOTION

A la majorité des membres par 25 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve la motion pour la sauvegarde des libertés locales.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de dix-neuf décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour information :

Prochain Conseil Municipal le 17 juin 2015 à 20 h 00.

Remerciements de l'Ecole Saint-Joseph pour le prêt de la traceuse.
Remerciements de Sury Vitrine des Arts pour la subvention versée.
Remerciements du SDIS pour l'aide à la brocante du 19 avril 2015.
Remerciements de la FNACA pour la subvention versée.
Remerciements de la Joyeuse Pétanque pour la subvention versée.

Sury-le-Comtal, le 3 juin 2015

Le Maire

Yves MARTIN